

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
28 JUIN 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

Page 132

INITIALES DU SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_

Procès-verbal de la **10<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **jeudi 28 juin 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, Paul Morin, David Pigeon, commissaires

Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire

Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Madame Valérie Dionne, Commissaire représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mesdames Lyne Normand, directrice, Service des ressources informatiques, clientèle et transport, Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières et Julie Rozon, directrice, Service des ressources matérielles par intérim et monsieur Denis St-Onge, directeur, Service des ressources humaines

**ABSENCES :**

Monsieur Normand Sylvestre, absence motivée

Monsieur Romain Vanhoooren, absence motivée

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C198-1806 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **C199-1806 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE SUIVI DU 4 JUIN 2018**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 4 juin 2018.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Madame Valérie Langlais, porte-parole pour le projet « école-alternative », s'adresse aux membres du conseil. Celle-ci rappelle aux membres qu'elle leur a dernièrement envoyé un courriel avec les détails du projet et rappelle que les promoteurs demeurent disponibles pour répondre aux questions. Elle indique que, dans les prochaines semaines, les promoteurs aborderont les différents défis potentiels du projet. Finalement, elle remercie les membres du conseil pour leur écoute et indique qu'elle reviendra à l'automne présenter des détails concrets de la mise en œuvre du projet.

## **C200-1806 PLAN D'ACTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU REGARD DES ATTENTES SIGNIFIÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

CONSIDÉRANT les attentes signifiées par le conseil des commissaires envers la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais d'approuver le plan d'action de la directrice générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

## **C201-1806 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS 2018-2021**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Draveurs 2018-2021 et que copie de ce plan soit transmise au comité de parents, à la MRC des Collines de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

### **C202-1806 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019 POUR CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que la Commission scolaire des Draveurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2018-2021, un acte d'établissement valide du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

### **C203-1806 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CCSEHDAA**

CONSIDÉRANT l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique qui indique que « La commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). » ;

CONSIDÉRANT l'article 186 la même loi qui indique que « Le conseil des commissaires détermine le nombre de représentants de chaque groupe et que les représentants des parents doivent y être majoritaires. » ;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'écoles primaires et secondaires du territoire de la CSD;

CONSIDÉRANT que, selon les règles de régie interne actuelles, le nombre de parents pouvant actuellement siéger au Comité Consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est établi à 9 parents et 3 substitués;

CONSIDÉRANT que ce nombre n'est pas représentatif de la clientèle de l'ensemble des établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les nombreuses difficultés à obtenir quorum afin de pouvoir tenir les réunions;

CONSIDÉRANT le déséquilibre actuel d'une année à l'autre entre les membres sortants et les membres restants (en septembre prochain, 8 parents sur 9 seront en élection);

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de parents désirant s'impliquer au sein du comité;

Il est proposé par madame Valérie Dionne d'accepter les demandes de modifications à la régie interne du CCSEHDAA comme ci-bas décrit :

- Article 5 - Modifier le libellé de cet article, afin qu'il se lise comme suit : Le Comité Consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est composé d'un minimum de 9 parents d'élèves HDAA, jusqu'à un maximum de 15, et de 6 parents substitués;
- Permettre aux 8 parents actuellement en fin de mandat de poursuivre leur mandat pour une (1) année supplémentaire s'ils le désirent, afin de rétablir l'équilibre entre le nombre de parents entrants et sortants pour les années à venir.

Adoptée à l'unanimité

## **C204-1806 ADOPTION DU BUDGET 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget pour l'année scolaire 2018-2019 au plus tard le 30 juin ;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres initiaux le 5 juin 2018 établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé ;

CONSIDÉRANT la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » ;

CONSIDÉRANT le dépôt des budgets des établissements adoptés par les conseils d'établissement respectifs ;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire en 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT les données ci-dessous qui ont été utilisées pour l'établissement de la subvention d'équilibre de la taxe scolaire de 27 791 012 \$ :

Valeur des immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre d'immeubles pondéré	Évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables
<b>25 000 \$ et moins</b>	2 757	2 699	21 544 094 \$
<b>Plus de 25 000 \$</b>	36 575	36 316	10 935 972 215 \$
<b>Total</b>	39 332	39 015	10 957 516 309 \$

<b>Évaluation uniformisée ajustée après exemption</b>	10 028 066 715 \$
---	-------------------

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 13 732 435 \$, en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que le budget pour l'exercice 2018-2019 prévoyant des revenus de 208 310 486 \$ et des dépenses de 208 310 486 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité

**C205-1806 NON-RENGAGEMENT POUR SURPLUS DE PERSONNEL –  
RÉSILIATION DE LA RÉOLUTION C155-1805**

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel survenus depuis le non-rengagement pour surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la résolution C156-1805 de mandater la directrice générale pour annuler au moment opportun les non-rengagements de certains enseignants et que ces décisions fassent l'objet d'entérinement à une séance subséquente du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner la décision de la directrice générale d'annuler le non-renouvellement pour surplus de personnel de la personne dont le matricule est **12968** et de résilier la résolution C155-1805.

Adoptée à l'unanimité

**C206-1806 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS – MODIFICATION DE LA SALLE DU COMPACTEUR À DÉCHETS – ÉCOLE SECONAIRE DU VERSANT**

CONSIDÉRANT la mesure 50624 *Réfection et transformation des bâtiments* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mai 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 14 juin 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 3 juillet et devront être complétés au plus tard le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'accepter la soumission de la firme **DLS Construction Inc.**, située au 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9 d'une somme de **109 000,00 \$**, excluant les taxes pour la modification de la salle du compacteur à déchets à l'école secondaire du Versant.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**DMA Construction (3955788 Canada Inc.)** 115 000,00 \$  
50, St-Raymond, suite 200  
Gatineau (Québec) J8Y 1R7

**Construction J. Raymond Inc.** 118 214,16 \$  
20 550, chemin de la Côte-Nord  
Mirabel (Québec) J7J 2B7

Adoptée à l'unanimité

**C207-1806 AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE**

**ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA  
VILLE DE GATINEAU – ÉCOLE POLYVALENTE LE  
CARREFOUR**

CONSIDÉRANT que les travaux pour la surface synthétique sont terminés à l'école Polyvalente Le Carrefour;

CONSIDÉRANT que nous devons modifier le protocole d'entente actuel en raison des coûts qui sont inférieurs au budget estimé;

CONSIDÉRANT que le coût final des travaux est de 2 040 442,13 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur en autorisé une subvention de 1 016 783,23 \$ pour les coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau versera sous forme de chèque un montant de 1 023 638,90 \$;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Commission scolaire des Draveurs devra déboursier un crédit d'heure au montant de 329 610 \$ sur une période de 15 ans soit de 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 novembre 2032, représentant 21 974 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'amender le protocole d'entente concernant l'aménagement d'une surface synthétique à l'école Polyvalente Le Carrefour entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau et d'autoriser le président et la directrice générale à signer le protocole amendé selon les dispositions intervenues entre les parties pour la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2032.

Adoptée à l'unanimité

**C208-1806 AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA  
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS CONCERNANT  
L'UTILISATION DES LOCAUX**

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts concernant l'utilisation des locaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'amender le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts concernant l'utilisation des locaux.

Adoptée à l'unanimité

**C209-1806 AMENDEMENT À LA POLITIQUE 57-01-01 RÈGLES RELATIVES À L'OCTROI DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE CONSTRUCTION, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la politique 57-01-01 *Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

CONSIDÉRANT que le Conseil du Trésor a modifié les seuils d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres sont approuvés par la directrice générale;

CONSIDÉRANT que les contrats seront dorénavant approuvés par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'amender la politique 57-01-01 *Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*.

Adoptée à l'unanimité

**C210-1806 MANDAT D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DE LA MESURE DES COMBOS NUMÉRIQUES SAR-220-2018 DE COLLECTO SERVICES REGROUPÉS EN ÉDUCATION (COLLECTO) - ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par Collecto;

CONSIDÉRANT que le Ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;



CONSIDÉRANT que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que la Commission scolaire des Draveurs adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 et que la direction du Service des ressources informatiques, clientèle et transport agisse comme représentant de la commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767.

Adoptée à l'unanimité

## **C211-1806 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adoptée à l'unanimité

## **C212-1806 PARTICIPATION DE COMMISSAIRES AU BAL DE FINISSANTES ET FINISSANTS 2017-2018 DE L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que madame Marie-France Gagnon et monsieur Jérôme Maltais soit autorisé à participer au bal des finissantes et finissants 2017-2018 de l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau qui se tiendra le 22 juin 2018. Le coût du billet est de 75\$ par participant.

Adoptée à l'unanimité

**C213-1806 MOTION DE FÉLICITATIONS – AUX MEMBRES DE L'OPP DE L'ÉCOLE DE LA MONTÉE POUR L'ORGANISATION D'UN BBQ QUI A SU REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'organisation du BBQ de l'école de la Montée:

CONSIDÉRANT le dévouement des membres de l'OPP qui ont su rassembler des acteurs du milieu pour faire de cette fête une grande réussite;

CONSIDÉRANT le dévouement des membres du personnel de l'école de la Montée pour la réussite de cette activité:

CONSIDÉRANT que le BBQ de l'école de la Montée était une véritable fête de quartier qui a transcendé le territoire de l'école pour rejoindre la communauté.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adresser des félicitations aux membres de l'OPP ainsi qu'à tous les acteurs qui ont fait de ce BBQ un véritable succès pour l'école de la Montée mais également auprès de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

**C214-1806 MOTION DE FÉLICITATIONS – À L'ÉCOLE CARLE POUR L'OBTENTION DE LA BANNIÈRE «ÉCOLE CERTIFIÉE PACIFIQUE»**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir cette certification, les élèves de l'école ont vécu des activités pacifiques pendant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un coin jardin « pacifique » dans la cour pour permettre aux élèves d'avoir accès à un endroit calme et paisible;

CONSIDÉRANT l'implication des membres du personnel pour soutenir ce projet;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de ce projet sur le milieu de vie;

CONSIDÉRANT que l'école Carle est devenue une des cinq écoles en Outaouais à répondre aux critères de ce programme de certification.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adresser des félicitations aux membres du personnel et aux élèves de l'école Carle pour l'obtention de la bannière « École certifiée pacifique ».

Adoptée à l'unanimité

**C215-1806 MOTION DE FÉLICITATIONS – POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ ALLIANT LA CUISINE À UN MODE DE VIE SAIN.**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que les intervenants de la Polyvalente Nicolas-Gatineau incluant le cuisinier et la direction ont organisé une activité alliant la cuisine à un mode de vie sain et actif;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'adresser des félicitations aux membres du personnel qui ont eu l'initiative d'organiser une activité alliant la cuisine à un mode de vie sain.

Adoptée à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS**

### **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Le président remercie les membres du conseil pour leur implication ainsi que les directeurs et directrices de service pour leur travail. Il souhaite bonnes vacances à tous et toutes.

### **PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Aucune communication

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Dufour indique que la plate-forme web « office 365 » sera en application au début de l'année scolaire 2018-2019. Elle remercie mesdames et messieurs les commissaires, les deux directrices générales adjointes ainsi les directrices et directeurs de service pour leur appui tout au long de l'année scolaire qui vient de se terminer.

### **COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Dionne remercie Madame Dufour pour son ouverture ainsi que la bonne communication qu'elle a su instaurer entre la commission scolaire et les parents. Finalement, elle invite les membres du conseil à aller consulter le rapport annuel du comité de parents.

### **REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune communication

### **POINTS DIVERS**

Aucun

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 27 août 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

---

**C216-1806 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la séance soit levée. Il est 20h47.

Adoptée à l'unanimité

---

Christian Laforest  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président